



BNP Paribas Fortis Funding émet un nouveau produit structuré: **MEMORY PHOENIX NOTE 4**

La MEMORY PHOENIX NOTE 4, émise par BNP Paribas Fortis Funding, est une Note

- ✓ dont la durée effective et le rendement final dépendent de l'évolution de l'indice EURO STOXX 50, composé des 50 plus grandes capitalisations boursières de la zone euro;
- ✓ qui ne donne droit au remboursement à 100% du capital à l'échéance que sous certaines conditions;
- ✓ qui est donc destinée aux investisseurs qui acceptent le risque d'une perte de capital pour viser un bénéfice potentiellement élevé.

Deux sévères crises de confiance successives – *subprimes* et dettes souveraines d'Europe méridionale – viennent de secouer les marchés d'actions. Résultat: en dépit d'une structure financière saine et de bonnes perspectives bénéficiaires, beaucoup d'actions d'entreprises européennes de qualité ont été durement et injustement sanctionnées. Aujourd'hui, leurs valorisations attrayantes constituent de bonnes opportunités d'investissement...

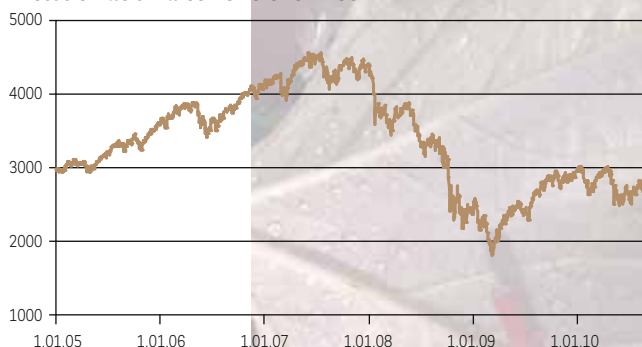
Mais, d'un autre côté, les craintes d'un ralentissement sensible de la croissance économique européenne, induit par l'austérité budgétaire incontournable, entretiennent les doutes et une profonde aversion pour le risque. Fuyant la volatilité des marchés d'actions, les investisseurs se sont rués en masse vers des actifs plus sûrs, faisant plonger les taux d'intérêt des emprunts d'Etats jugés fiables à des niveaux historiquement bas. Bref, si le redressement boursier se fait attendre, la recherche d'un rendement intéressant risque de rester compliquée un bon moment encore. (Source: BNP Paribas Fortis)

Dans un contexte de faibles taux d'intérêt et de perspectives boursières relativement modérées et hésitantes, la Banque Privée de BNP Paribas Fortis a développé la **MEMORY PHOENIX NOTE 4**, un placement spécialement conçu pour **profiter des valorisations intéressantes** des plus grosses capitalisations boursières européennes, au travers de l'évolution de l'indice EURO STOXX 50, et **viser un rendement potentiellement élevé**.

Principal indice des blue-chips européennes, l'EURO STOXX 50 est composé de 50 sociétés de la zone euro, leaders de leur secteur. Composition et infos complémentaires sur le site Web www.stoxx.com/indices/index_information.html?symbol=SX5E



Évolution de l'indice EURO STOXX 50



Source: Bloomberg au 6 septembre 2010.



Comment souscrire?

Le présent document est rédigé dans le cadre d'une offre publique en Belgique. Les restrictions de vente applicables à la MEMORY PHOENIX NOTE 4 sont reprises dans le Prospectus.

La période de souscription court du 15 septembre à 9 h au 12 novembre 2010 à 16 h.

Une clôture anticipée est toutefois possible, notamment en cas de modification des conditions de marché.

Pour en savoir plus ou pour souscrire:



auprès de votre **private banker**



via **Phone banking** (au 02 433 40 32)



via **PC banking** sur www.bnpparibasfortis.be/emissions

La possibilité de recevoir un, deux ou trois coupons de 8% (brut)

Au lancement de la MEMORY PHOENIX NOTE 4, un **seuil de protection** est défini, **égal à 60% du niveau de départ de l'indice EURO STOXX 50**. A intervalle régulier durant la vie de la Note, la valeur atteinte par l'indice sera comparée à ce seuil de protection.

A chaque date d'observation annuelle, il suffit que l'indice EURO STOXX 50 clôture **au moins au niveau du seuil de protection** pour que l'investisseur ait droit à un coupon de 8% (brut) au titre de la période échue, ainsi qu'aux éventuels coupons manqués les années précédentes¹.

Si l'indice clôture en deçà du seuil de protection du capital, aucun coupon n'est versé au titre de la période échue mais il n'est pas perdu pour autant. Grâce à l'**Effet Mémoire**, il est reporté et sera versé si, à une date d'observation ultérieure, l'indice clôture au-dessus du seuil de protection.

L'indice EURO STOXX 50 n'a pas besoin de clôturer en hausse pour que la MEMORY PHOENIX NOTE 4 donne droit à des coupons élevés à l'investisseur. Il peut même se permettre de baisser à condition que son recul n'excède pas 40% par rapport à son niveau de départ.

La possibilité d'un remboursement anticipé

Si à une date d'observation intermédiaire, l'indice EURO STOXX 50 atteint ou dépasse son niveau de départ, la MEMORY PHOENIX NOTE 4 donne droit à un **remboursement par anticipation du capital à 100% de la valeur nominale**, ainsi qu'au paiement du coupon de la période échue et des éventuels coupons reportés non encore versés¹.

En cas de hausse de l'indice EURO STOXX 50, l'investisseur a droit au remboursement à 100% de son capital. Le montant investi redevient donc disponible.

La possibilité d'une perte de capital à l'échéance

Si l'indice EURO STOXX 50 clôture en dessous de son niveau de départ à chaque date d'observation annuelle, la MEMORY PHOENIX NOTE 4 court jusqu'à l'échéance.

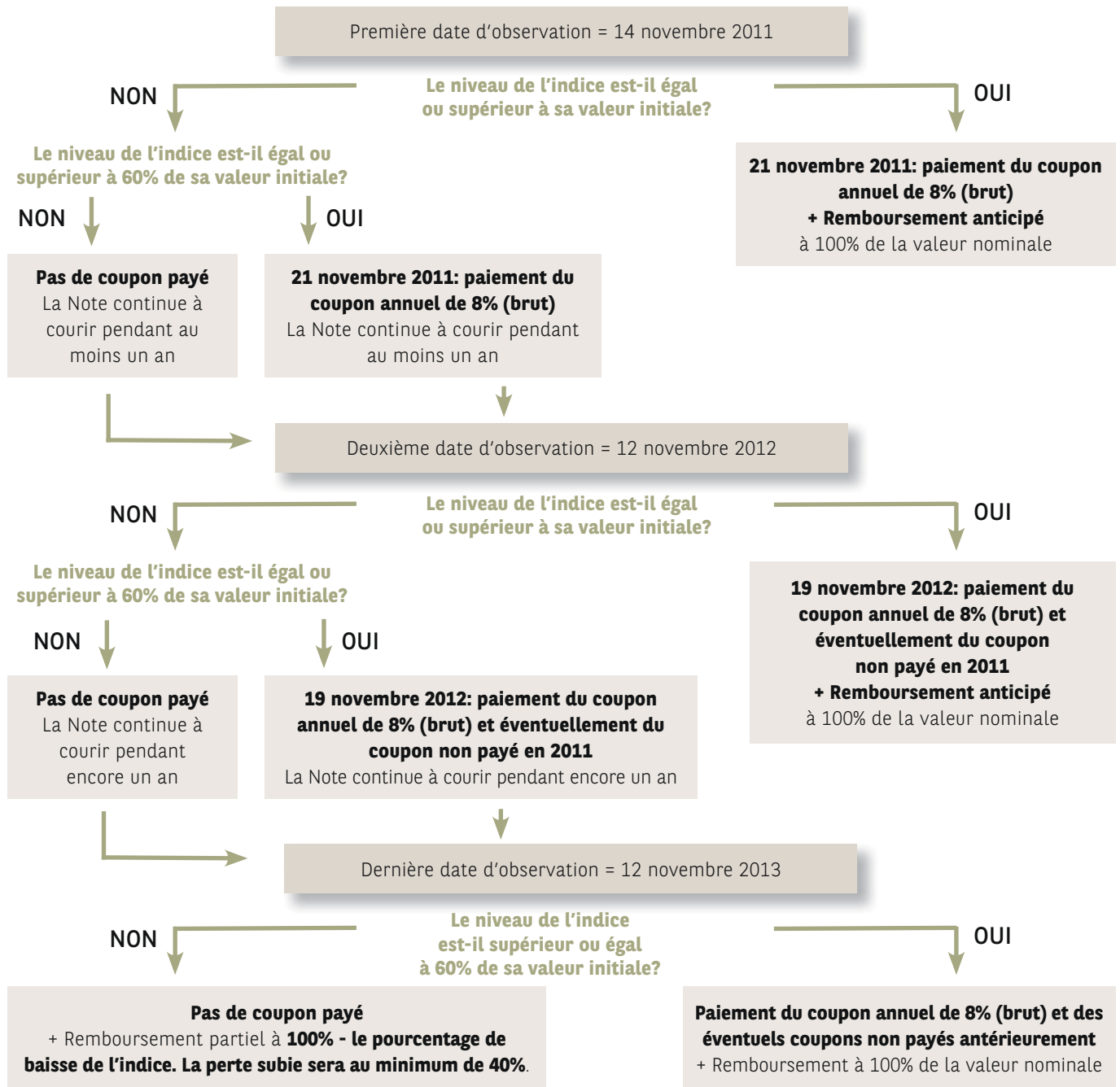
Il suffit alors qu'à la date d'observation finale, l'indice clôture **au moins au niveau du seuil de protection** pour que cela donne droit au remboursement du capital à 100% de la valeur nominale, ainsi qu'au coupon annuel de 8% (brut) et aux éventuels coupons reportés non encore versés¹.

Dans le cas où l'indice clôture en dessous du seuil de protection, l'investisseur subit une perte de capital égale à la performance négative de l'indice et au moins égale à 40% (voir encadré au bas de la page 3).

Avantages	Inconvénients
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Droit à des coupons réguliers, même dans un marché boursier en baisse si, aux dates d'observation intermédiaires, l'indice EURO STOXX 50 est égal ou supérieur au seuil de protection. ✓ Possibilité d'obtenir un rendement supérieur à celui d'un investissement direct dans l'indice grâce à la distribution potentielle de coupons. ✓ Droit à un remboursement anticipé automatique si l'indice clôture au-dessus de son niveau de départ à l'une des dates d'observation intermédiaires. ✓ Effet Mémoire: droit aux coupons reportés et non encore versés dès que l'indice clôture au-dessus du seuil de protection. ✓ Droit au remboursement du capital à 100% de la valeur nominale si l'indice clôture au-dessus du seuil de protection à la date d'observation finale. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Risque de perte partielle ou totale du capital si, à la date d'observation finale, l'indice EURO STOXX 50 a baissé de plus de 40% par rapport à sa valeur de départ. ✓ Possibilité de subir un manque à gagner par rapport à un investissement direct dans l'indice en cas de forte hausse de ce dernier. ✓ Risque d'obtenir un rendement inférieur à celui d'un investissement sans risque en cas de baisse significative de l'indice. ✓ Gain ou perte non mesurable a priori en cas de revente avant l'échéance, à un prix dépendant des paramètres de marché du jour. ✓ Risque de ne pas récupérer les sommes dues par l'émetteur et le garant en cas de faillite ou autre forme de défaut de l'émetteur ou du garant.

¹ Coupons cumulés et non capitalisables.

Hypothèses de remboursement du capital et d'attribution des coupons



Réservé à l'investisseur averti présentant un profil dynamique ou agressif

Vu qu'elle ne donne pas droit au remboursement du capital à 100% de la valeur nominale à l'échéance, la MEMORY PHOENIX NOTE 4 est destinée à l'investisseur qui, pour viser un rendement potentiel plus élevé, accepte de courir le **risque de ne pas retrouver l'intégralité de son capital à l'échéance et de ne recevoir aucun bénéfice de son investissement**.

En effet, si à l'échéance, l'indice EURO STOXX 50 a perdu plus de 40% par rapport à sa valeur initiale, aucun coupon ne sera distribué et le capital ne sera que partiellement remboursé. L'investisseur doit donc être bien conscient que, dans un tel cas, il pourrait subir une perte de capital qui pourrait s'élever à l'entièreté du capital investi.

Avant de prendre une décision d'investissement, il est donc recommandé à tout investisseur de vérifier si cette formule d'investissement est appropriée compte tenu, notamment, de ses propres connaissances et expérience en matière financière, de ses objectifs d'investissement et de sa situation financière. En cas de doute, il est invité à consulter son private banker et, le cas échéant, à s'abstenir d'investir.

Principales caractéristiques de cette émission



Description

Emetteur: BNP Paribas Fortis Funding, filiale de Fortis Banque SA.

Garant: Fortis Banque SA.

Rating (perspective) du garant: A1 (stable) chez Moody's, AA (négative) chez Standard & Poor's et A+ (stable) chez Fitch.

Un rating est donné à titre purement indicatif et ne constitue pas une recommandation d'acheter, de vendre ou de conserver les titres de l'émetteur. Il peut être suspendu, modifié ou retiré à tout moment par l'agence de notation.

Titres

- Valeur nominale: 1.000 EUR.
- Montant de l'émission: minimum 1 million EUR et maximum 50 millions EUR.
- Code ISIN: XS0541891684 - Série 669.
- Titres non subordonnés, scripturalisés représentés par un titre collectif, régis par le droit anglais.
- BNP Paribas Fortis sera *Market Maker* sur le marché secondaire (voir "Risque" ci-dessous, et notamment le risque de liquidité).



Profil d'investisseur

Sur la base des critères établis par BNP Paribas Fortis, ces titres sont destinés à l'investisseur présentant un profil de risque **dynamique à agressif**. Ils peuvent néanmoins convenir pour des portefeuilles diversifiés répondant à un autre profil.

Plus d'informations sur les profils de risque sur www.bnpparibasfortis.be/epargneretplacer > Plan par étapes.



Durée

Date d'émission et de paiement: 19 novembre 2010.

Date d'échéance: le 19 novembre 2013 au plus tard, soit une durée maximale de 3 ans.

Un remboursement anticipé à 100% de la valeur nominale est en effet possible chaque année en fonction de l'évolution de l'indice EURO STOXX 50 par rapport à sa valeur de départ (voir explications du remboursement en pages 2 et 3).

Les modalités de remboursement à l'échéance seront déterminées par l'évolution de l'indice EURO STOXX 50:

- si la valeur finale de l'indice est supérieure ou égale à 60% de sa valeur initiale: droit au remboursement à 100% de la valeur nominale;
- si la valeur finale de l'indice est inférieure à 60% de sa valeur initiale: remboursement partiel du capital, calculé comme suit:
100% - le pourcentage de baisse de l'indice.
- Valeur initiale de l'indice: cours de clôture du 12 novembre 2010.
- Valeur finale de l'indice: cours de clôture du 12 novembre 2013.



Rendement

- **Les coupons annuels de 8% (brut) ne sont pas garantis.** Leur distribution est conditionnée par l'évolution de l'indice EURO STOXX 50 par rapport à sa valeur initiale (voir explications et dates de distribution potentielles en pages 2 et 3).
- Valeurs intermédiaires de l'indice: cours de clôture du 14 novembre 2011 et du 12 novembre 2012.



Frais

Prix d'émission: 101,25% de la valeur nominale (incluant une commission de placement de 1,25%, à charge de l'investisseur particulier).

Service financier: gratuit auprès de l'agent payeur BNP Paribas Fortis en Belgique.

Conservation en compte-titres: gratuite en Compte-titres BNP Paribas Fortis.



Risque

Outre les risques liés à une évolution adverse de l'indice EURO STOXX 50 décrits précédemment, le détenteur de la Note supporte également le risque de ne percevoir aucun revenu et de ne pas retrouver son capital à l'échéance en cas de défaut de l'émetteur et du garant. Par ailleurs, le cours de l'obligation peut fluctuer en fonction de différents facteurs tels que la santé financière de l'émetteur, l'évolution générale des taux d'intérêt, l'évolution de l'indice EURO STOXX 50 et la volatilité des marchés. Rien ne garantit en outre le développement d'un marché actif permettant la négociation de ces titres. L'investisseur qui voudrait vendre ses titres avant leur remboursement devra donc les vendre au prix du marché. Celui-ci pourra être inférieur ou supérieur à la valeur nominale.

Les investisseurs sont invités à lire attentivement les supports d'information afférents à ces titres avant toute souscription et à considérer la décision d'investir à la lumière de toutes les informations qui y sont reprises et, plus particulièrement, des informations mentionnées dans la section "Facteurs de risques". Il leur est aussi recommandé de consulter notre "Brochure d'information - Instruments financiers" disponible en agence ou sur le site www.bnpparibasfortis.be/epargneretplacer > Infos utiles > MiFID.



Fiscalité

Régime fiscal applicable aux investisseurs privés en Belgique: Les revenus de titres de créances étrangers encaissés auprès d'un intermédiaire financier établi en Belgique sont soumis à la retenue du précompte mobilier (PM) de 15%.

Le prélèvement du PM a un caractère libératoire dans le chef des investisseurs privés. Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chaque investisseur et est susceptible d'être modifié ultérieurement.

Les autres catégories d'investisseurs sont invitées à se renseigner quant au régime fiscal qui leur est applicable.

Taxe sur opérations de bourse (TOB): pas de TOB sur le marché primaire; TOB de 0,07% à la vente et à l'achat sur le marché secondaire (maximum 500 EUR par opération).



Documentation

Le prospectus de base daté du 17 juin 2010, approuvé par la CSSF, et les Final Terms datées du 14 septembre 2010 (ensemble le "Prospectus") sont à disposition dans tout Private Banking Centre et Wealth Management Centre de BNP Paribas Fortis, sur simple appel au 02 433 40 32 ou sur le site www.bnpparibasfortis.be/emissions.

Un résumé en français du Prospectus de base est également disponible.

Ce document est une communication à caractère promotionnel, produit et distribué par Fortis Banque SA. Il ne constitue ni du conseil en investissement ni de la recherche en investissements. Il n'a dès lors pas été élaboré conformément aux dispositions relatives à la promotion de l'indépendance de la recherche en investissements et n'est pas soumis aux règles prohibant l'exécution de transactions avant la diffusion de la recherche en investissements. Bien que Fortis Banque SA ait pris toutes les mesures raisonnables afin de garantir l'exactitude des informations contenues dans ce document, ni Fortis Banque SA ni aucune personne qui lui est liée ne pourront être tenues pour responsables des éventuels dommages et coûts directs ou indirects qui résulteraient de l'utilisation de ce document ou d'une décision prise sur la base de ce document, sauf en cas d'informations trompeuses, inexactes ou contradictoires par rapport au Prospectus.